**Option d’hébergement**

**Nom / prénom du patient :**

**Marquage linge**

L’EHPAD gère et entretien à titre gracieux le linge du résident (cf. art 3.3 du contrat de séjour). Pour se faire le linge doit obligatoirement être marqué.

Un forfait global de vingt euros (20€) sera facturé pour marquage du linge :

* Je souhaite que le linge soit géré par l’établissement, et je serai facturé une seule fois du forfait marquage linge au tarif global de 20 euros.
* Je ne souhaite pas que le linge soit géré par l’établissement et je ne fais pas marquer mon linge.

**Forfait téléphone :**

Sur option, le résident peut demander la mise à disposition d’un téléphone fixe. Il pourra émettre et recevoir des appels téléphoniques directement depuis sa chambre.

Le forfait téléphonie est facturé au tarif de cinq euros par mois (5€) :

* Je souhaite pouvoir émettre et recevoir des appels directement depuis ma chambre, je serai facturé au tarif de 5€ par mois.
* Je ne souhaite pas avoir un téléphone fixe dans ma chambre.

*Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

|  |
| --- |
| *Jour de l’entrée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Le Directeur ou son représentant**Le résident ou son représentant* |